

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 5

Artikel: Pour d'autres partages

Autor: Forster, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



moins de douze heures par semaine. L'organisation du travail et le système de la sécurité sociale sont adaptés au travail de l'homme. «Les femmes sont traitées comme des saisonniers dans leur propre pays» écrit Akiko Ries («Femmes et marché du travail: que disent les statistiques?» Office fédéral de la statistique N° 92/2).

Sombre tableau

Durant la période de croissance, le nombre d'emplois occupés par des femmes a toujours augmenté plus vite que la moyenne. Les femmes étaient les principales bénéficiaires de la création de nouveaux emplois. Aujourd'hui, elles sont les

premières touchées par la crise. En 1992, le nombre d'emplois à plein temps occupés par les femmes a diminué de 5,7%, celui des hommes de 3,7% (Ofiamt, février 1993).

Au fil des statistiques, le nombre de chômeuses et de chômeurs ne cesse de croître; 52 000 femmes sont actuellement inscrites dans les offices du travail. Le chômage frappe plus durement les femmes (4,5%) que les hommes (4%).

Actuellement (mars 1993), le taux de chômage atteint 7% en Suisse romande et au Tessin. Il est de 3,7% en Suisse alémanique. Le taux national est de 4,6% (4,2% en décembre 1992). On estime que 6% de la population active pourrait se retrouver à la recherche d'un emploi d'ici à la fin de

l'année. Les jeunes sont les plus touchés. Les hommes de 20 à 24 ans et les femmes de 25 à 29 ans connaissent un taux record: 7,2%.

En juillet 1991, 20 jeunes timbraient dans le canton de Vaud. En décembre 1991, il étaient 400. Depuis décembre 1992, 1200 jeunes sont au chômage: 700 ont terminé leur apprentissage et 500 sortent de l'université. Une enquête de l'EPFL met en lumière les difficultés d'embauche de ses jeunes diplômés. Les femmes et les hommes se retrouvent à peu près à proportion égale au chômage. Par contre, dès qu'elles ont du travail, les femmes gagnent 17% de moins que les hommes. On le voit, les chemins de l'égalité sont encore longs.

Simone Forster

Pour d'autres partages

*Congrès de l'Union syndicale:
Vers une nouvelle répartition de l'argent, du travail, du temps, du pouvoir.*

Les femmes de l'USS réunies en congrès à Bâle (19-20 mars 1993) ont clamé haut et fort l'urgence de la loi fédérale sur l'égalité. Douze ans après l'article constitutionnel, il est grand temps de passer à sa concrétisation.

Ce projet de loi, approuvé par le Conseil fédéral le 24 février, devra être voté par le Parlement. Il est déjà contesté par le Parti libéral et les milieux patronaux (lire à ce sujet l'article de Patricia Schulz, *Femmes suisses* N° 4, avril 1993).

Sus aux anciens modèles!

Les femmes de l'USS ont souligné le droit de chaque femme et de chaque homme à un emploi rémunéré et à l'indépendance économique. Un rappel important, car lorsque le travail se fait rare on est vite tenté de revenir aux modèles du passé, ceux qui relèguent les femmes à leurs fourneaux. Il n'est plus question alors d'autonomie. Le salaire de la femme mariée devient un salaire d'appoint, et crise oblige, il lui faut renoncer à travailler afin de ne pas accaparer les emplois. Les femmes de l'USS ont rappelé le rôle traditionnel dévolu aux femmes: celui d'«amortisseur conjoncturel».

La semaine de 35 heures

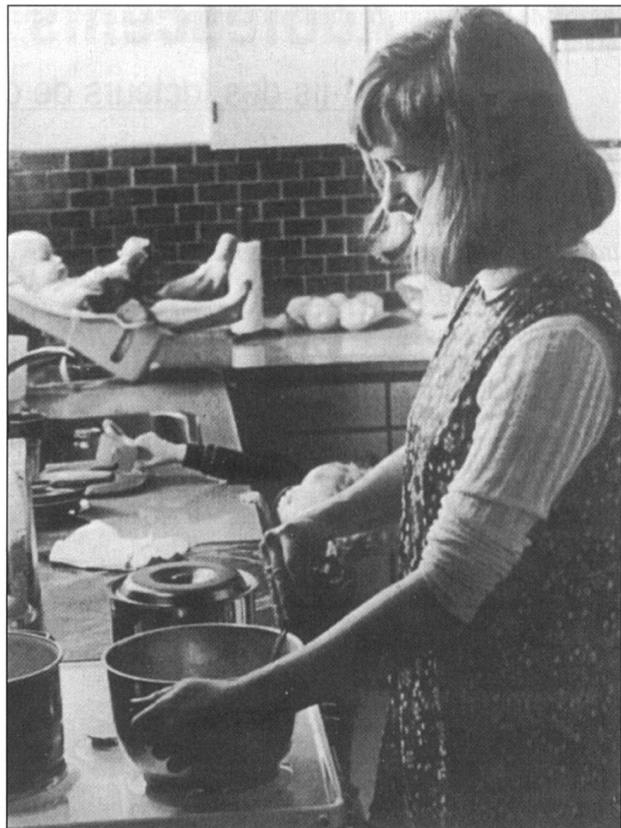
Les femmes de l'USS revendentiquent l'introduction de la semaine de 35 heures tant dans l'économie privée que dans le secteur public. Le travail rémunéré doit être réparti

entre un plus grand nombre de personnes. La perte d'un emploi entraîne l'intervention de l'Etat, soit de l'assurance chômage. Si les quarante heures sont réparties entre les salariées et les salariés, la diminution de la quantité de travail peut être négociée entre les partenaires sociaux. Voilà un des aspects du «nouveau contrat social» évoqué par Ruth Dreifuss le jour même de son élection au Conseil fédéral.

Outre la semaine de 35 heures, les femmes du congrès demandent la flexibilisation de l'âge de la retraite et l'interdiction des heures supplémentaires. Ces mesures devraient aboutir à une meilleure répartition du travail, et par conséquent à une réduction du chômage.

Nouvelles conceptions

Une stratégie syndicale de solidarité implique une nouvelle distribution de la masse salariale afin de permettre une élévation des salaires les plus bas, soit ceux des femmes. L'application d'un tel système a permis à la Suède de rehausser les salaires féminins et de les ajuster à peu près à ceux des hommes.



On est vite tenté lorsque le travail se fait rare de revenir aux modèles du passé, ceux qui relèguent les femmes à leurs fourneaux.

Le travail à temps partiel est le fait des femmes. Il faut désormais le traiter sur un pied d'égalité avec le travail à plein temps. Il est en effet injuste de priver les femmes, qui se vouent à l'éducation de leurs enfants, des avantages de la sécurité sociale et



de la promotion professionnelle. L'avenir est à la créativité, à l'invention de nouveaux styles de vie et de travail. L'organisation actuelle craque. Il faudrait créer un modèle qui n'opère pas de distinction entre travail à temps partiel et travail à plein temps mais qui module les durées du travail en fonction des conditions de vie et de famille.

Les congressistes rappellent aussi leurs exigences quant à un congé de maternité d'au moins seize semaines, d'un congé parental et d'un congé pour soins aux enfants. Elles évoquent aussi l'insuffisance des infrastructures de garde des enfants.

Du côté des assurances

Les femmes occupent les emplois non qualifiés et mal payés, ceux qui sont aujourd'hui souvent supprimés du fait des restructurations. L'assurance chômage finance le perfectionnement des plus performants. Il serait juste qu'elle vienne aussi en aide aux femmes sans formation afin de leur garantir de meilleures qualifications professionnelles. L'assurance devrait aussi tenir compte de la condition des femmes en mettant sur pied d'égalité responsabilités familiales et activités lucratives. Les femmes de l'USS

ont dit oui à l'AVS sociale mais non à l'élargissement de l'âge de la retraite. L'individualisation des rentes et les bonus éducatifs sont des mesures qui suppriment les discriminations. Toutefois, pourquoi faire payer aux femmes la facture des améliorations accordées quand celles-ci profitent aux hommes et aux femmes?

Les femmes de l'USS ne manquent pas d'idées ni de créativité. Leurs revendications s'inscrivent dans un contexte nouveau: celui d'un autre partage de l'argent, du travail, du temps et du pouvoir.

Simone Forster

Mieux appréhender la crise!

Canton du Jura: Bureau de la condition féminine et Université populaire s'adaptent aux nouvelles demandes provoquées par la crise.

C'est arrivé lentement, mais c'est aujourd'hui une réalité: sur un marché de l'emploi catastrophique, les femmes ont toujours plus de peine à se frayer un chemin. Un constat qui est aussi celui du Bureau de la condition féminine du canton du Jura (BCF).

Le BCF a été créé en 1979. C'est dire qu'il est un observateur privilégié de l'évolution des institutions mises en place dans le cadre de l'égalité entre femmes et hommes.

Suzanne Cosandier du BCF observe: «J'ai toujours le sentiment que les femmes se gênent de recourir aux services officiels, car il y a souvent constat d'échec avant d'entreprendre une telle démarche...»

Dans le Jura, le BCF est entré dans les meurs. Les femmes nous sollicitent de plus en plus. Au début de nos activités, nous avions surtout à répondre à des questions d'ordre financier. Aujourd'hui, les femmes se préoccupent surtout de formation. Les entretiens ont changé; ils sont plus pointus. Nous questionnons les femmes sur leurs motivations avant de les aiguiller vers l'Office d'orientation. Toutefois, cet office est-il prêt à répondre aux demandes spécifiques des femmes qui souhaitent se réinsérer dans le monde du travail? Ne faudrait-il pas une préparation plus ciblée à l'intention de cette nouvelle clientèle? On peut vraiment se poser la question.»

que certaines femmes ne sont pas en mesure de faire un vrai choix. Elles ont peur d'assumer leur avenir professionnel. Elles préfèrent trouver un arrangement.»

Difficile de savoir ce que décident les femmes à l'issue des entretiens. On peut estimer toutefois que rares sont celles qui osent changer leur situation. «Côté réussite, je cite toujours le cas d'une jeune femme, sans formation, divorcée, mère de trois enfants, qui a décidé de s'engager dans une formation qui dure six ans.»

Autre terrain d'observation privilégié pour traquer les conséquences de la crise: le cours intitulé «réinsertion professionnelle des femmes» organisé sous l'égide de l'Université populaire jurassienne. Proposé pour la première fois en 1981, il en est aujourd'hui à sa treizième édition. Lucine Jobin, une des animatrices, déclare: «Le public a changé. Au début, les femmes qui s'inscrivaient à ce cours avaient du temps devant elles. Elles ne vivaient pas de situations d'urgence. Leurs enfants étaient souvent élevés. Elles voulaient reprendre un travail par intérêt ou pour

arrondir les fins de mois. Aujourd'hui, trois quarts des participantes doivent travailler dans l'immédiat. La plupart sont chômeuses. Elles cherchent à réorienter leur vie, à trouver de nouvelles voies de formation. Il y a aussi les autres, celles qui viennent de divorcer et qui se retrouvent avec leurs enfants à nourrir et à élever.»

Plus d'échanges

Autre constat, la mentalité est différente. Dans les années quatre-vingts, la plupart des inscrites au cours proposé par l'Université populaire jurassienne n'avaient guère d'idées sur les démarches à entreprendre pour réussir une réinsertion professionnelle. Elles étaient sorties du circuit économique depuis belle lurette. Aujourd'hui, «les participantes ont gardé un lien avec le monde du travail. Elles en ont suivi l'évolution. Elles éprouvent certes quelques difficultés dans le domaine pratique. Il faut relever toutefois que le cours met surtout l'accent sur une re-



Se former pour réussir.

(Photo Jacques Maillard)